

Burkina Faso
Unité-Progress-Justice

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

TRAITE D'AMITIE ET DE COOPERATION
ENTRE
LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE ET LE
BURKINA FASO

SIXIEME CONFERENCE AU SOMMET

COMMUNIQUE CONJOINT

Ouagadougou, le 18 juillet 2017

1. Dans le cadre du Traité d’Amitié et de Coopération (TAC) entre la République de Côte d’Ivoire et le Burkina Faso, la sixième Conférence au Sommet des Chefs d’Etat s’est tenue, le mardi 18 juillet 2017, à Ouagadougou, sous la coprésidence de Leurs Excellences Messieurs Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d’Ivoire, et Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso.

2. Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA était accompagné de Monsieur Amadou GON COULIBALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et des membres du Gouvernement ivoirien.

Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE était accompagné de Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et des membres du Gouvernement burkinabè.

La sixième Conférence a été précédée d’une réunion des experts, tenue les 13, 14 et 15 juillet 2017, et d’un Conseil conjoint de Gouvernements, le 17 juillet 2017.

La liste des deux délégations est jointe en annexe.

3. Au cours du Sommet, Leurs Excellences Messieurs Alassane OUATTARA et Roch Marc Christian KABORE ont échangé sur la situation de leurs pays respectifs et ont examiné les points inscrits à l’ordre du jour. Ils ont fait l’évaluation de la mise en œuvre des décisions et recommandations issues de la cinquième Conférence, tenue à Yamoussoukro, le 29 juillet 2016 et se sont félicités des progrès notables enregistrés dans leur mise en œuvre. Les deux Chefs d’Etat ont également abordé d’autres questions d’intérêt commun aux plans national, sous-régional, régional et international.

4. S’agissant des relations politiques, de la diplomatie, de la coopération en matière de défense et de sécurité, la Conférence a noté, avec satisfaction, la qualité exceptionnelle des liens d’amitié et de coopération qui unissent la République de Côte d’Ivoire et le Burkina Faso et s’est réjouie de la signature du Protocole d’Accord portant création d’un cadre de concertation au niveau des Chefs de Gouvernement sur les décisions et recommandations du Traité d’Amitié et de

Coopération.

La Conférence s'est également félicitée de l'élection de la République de Côte d'Ivoire au siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la période 2018-2019.

A cet effet, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara a remercié Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE pour le soutien du Burkina Faso à la candidature de la République de Côte d'Ivoire.

Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE a assuré Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA de la disponibilité du Burkina Faso à accompagner la République de Côte d'Ivoire pour le succès de son mandat au sein du Conseil de Sécurité.

La Conférence s'est félicitée du soutien mutuel ayant permis aux deux pays d'être élus membres de l'Union Postale Universelle (UPU) pour la période 2017-2020.

Les deux Chefs d'Etat se sont félicités de la qualité de la coopération qui existe entre leurs services de sécurité et de renseignement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

La Conférence s'est également félicitée du renforcement de la coopération en matière de défense et de sécurité par la signature d'un mémorandum d'entente sur la coopération entre les services de sécurité et de renseignement de la Côte d'Ivoire et du Burkina ainsi que des Accords de jumelage entre les écoles militaires.

La Conférence a condamné les attentats terroristes survenus récemment dans la sous-région, en Afrique et dans le monde. Elle a exhorté la Communauté internationale à renforcer la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

A cet effet, la Conférence a salué la création, le 6 février 2017 à Bamako, de la Force Conjointe du G5 Sahel (FCG5S) endossée par l'Union Africaine le 13 avril 2017 et soutenue par la Communauté internationale à travers l'adoption à l'unanimité de la résolution 2359 (2017) du 21 juin 2017 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

5. Concernant le projet de construction de l'autoroute

Yamoussoukro-Ouagadougou, la Conférence s'est félicitée du démarrage des travaux de la section Yamoussoukro-Tiébissou, de l'achèvement des études sur la section Tiébissou-Bouaké et des négociations en cours avec des partenaires privés pour le démarrage des travaux. La Conférence s'est également félicitée de l'achèvement des études de faisabilité du tronçon Ouagadougou-Bobo-Dioulasso et des avancées enregistrées dans le processus de sélection du partenaire privé, ainsi que du démarrage des travaux de la section Ouagadougou-Koudougou.

Elle a noté l'avancée des études de faisabilité et la finalisation des études techniques détaillées sur l'ensemble du projet.

La Conférence a exhorté les deux gouvernements à poursuivre conjointement la recherche de financements complémentaires en vue de la réalisation effective de ce projet vital pour la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

6. Abordant le projet de réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son prolongement jusqu'à Tambao, la Conférence s'est félicitée de l'aboutissement des négociations avec le Groupe Bolloré pour la réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya qui va permettre la réalisation du projet d'un montant total de quatre cent millions (400.000.000) d'Euros, soit environ deux cent soixante-deux milliards (262.000.000.000) de Francs CFA. La première phase de cent trente millions (130.000.000) d'Euros, soit environ quatre-vingt-cinq milliards (85.000.000.000) de Francs CFA sera exécutée sur une durée de quatre (04) ans.

La Conférence a exprimé sa satisfaction pour la signature de l'Accord entre le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire et SITARAIL ainsi que la fixation de la date du démarrage des travaux au 15 septembre 2017.

7. S'agissant de l'approvisionnement régulier du Burkina Faso en énergie électrique et en hydrocarbures par la Côte d'Ivoire, la Conférence s'est félicitée de la décision du Gouvernement ivoirien d'augmenter la fourniture d'électricité de 80 à 90 mégawatts, à compter du premier trimestre 2018.

La Conférence a pris bonne note du souhait émis par le Gouvernement burkinabè de voir augmenter la fourniture

d'électricité à 100 mégawatts.

Concernant la création de la société de pipeline sur le tronçon Bouaké-Ferkessedougou et Ferkessedougou-Ouagadougou, avec la participation de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) au capital de ladite société, la Conférence a reconnu la nécessité de réévaluer ce projet en vue de s'assurer de sa rentabilité globale.

La Conférence a recommandé aux structures en charge de la gestion des hydrocarbures au Burkina et en Côte d'Ivoire de poursuivre leurs concertations pour un meilleur approvisionnement du Burkina en produits pétroliers.

8. Concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de facilitation du commerce, du transit et du transport sur le corridor Abidjan-Ouagadougou, la Conférence s'est félicitée de la réalisation du Poste de Contrôle Juxtaposé (PCJ) de Laléraba.

La Conférence s'est engagée à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les pratiques anormales sur les corridors des deux pays en vue de l'augmentation substantielle des échanges commerciaux entre eux.

9. Abordant la question de la lutte contre la traite transfrontalière des enfants, la Conférence a convenu d'intensifier les efforts des deux pays dans la lutte contre le fléau de la traite transfrontalière des enfants et des mutilations génitales féminines, à travers l'opérationnalisation de programmes conjoints.

10. S'agissant de la matérialisation de la frontière Burkina-Côte d'Ivoire, la Conférence a instruit les Ministres en charge du dossier de procéder dans les meilleurs délais à la création et à l'installation officielle de la Commission mixte paritaire de matérialisation de la frontière commune et à mobiliser les contributions financières nationales, en vue du démarrage effectif des travaux.

11. Concernant la question de l'occupation illégale des réserves et parcs nationaux, des forêts classées et des forêts du domaine rural, et plus particulièrement du Parc National du Mont Péko, la Conférence s'est félicitée de la mise en place du Comité

mixte ivoiro-burkinabè de suivi de la situation post-évacuation du Parc National du Mont Péko et s'est engagée à poursuivre les concertations en vue de trouver une solution appropriée.

La Conférence a salué les efforts accomplis dans la prise en charge des ex-occupants et a convenu d'élaborer un plan de contingence pour l'accueil et la réinsertion socio économique des ex-occupants candidats au retour volontaire et de mettre en œuvre le projet pilote avec l'appui d'organisations humanitaires.

12. Abordant les domaines de la promotion de la femme et de la jeunesse, la Conférence a exprimé sa satisfaction pour la création de fonds d'amitié et de coopération ivoiro-burkinabè dédiés à la promotion de la femme et de la jeunesse dont l'opérationnalisation interviendra d'ici le prochain Sommet.
13. S'agissant du renforcement du cadre juridique de la coopération bilatérale, la Conférence s'est félicitée de la signature de dix (10) nouveaux Accords bilatéraux au cours de cette session, ainsi que l'annexe à la Convention de concession révisée entre la République de Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et SITARAIL.
14. Abordant les questions sous-régionales, régionales et internationales, les deux Chefs d'Etat ont exprimé leurs préoccupations face à la recrudescence des foyers de tensions à travers le continent et ont souligné l'impérieuse nécessité d'œuvrer sans relâche à la préservation et à la consolidation de la paix, de la liberté, de la démocratie et de la sécurité dans leurs pays et en Afrique.

Les deux Chefs d'Etat se sont félicités des conclusions du 51^{ème} Sommet de la CEDEAO tenu, le 04 juin 2017, à Monrovia, au Libéria. Ils ont réitéré leur attachement aux idéaux de l'intégration africaine et ont convenu de poursuivre l'harmonisation de leurs vues sur cette question au sein des organisations sous régionales.

Ils se sont également félicités des conclusions du 29^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union Africaine tenu, les 03 et 04 juillet 2017, à Addis Abeba, en Ethiopie, dont le thème était : « tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse »,

et dont l'accent était mis sur la réforme et l'autofinancement de l'organisation.

15. A l'issue des travaux, la Conférence a adopté le rapport du Conseil Conjoint de Gouvernements. Les deux Chefs d'Etat se sont félicités des résultats obtenus et ont exprimé leur satisfaction quant à l'atmosphère cordiale et fraternelle qui a marqué le déroulement de la Conférence.
16. Au terme de son séjour, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, a renouvelé à son frère et ami, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, au Gouvernement et au Peuple burkinabè, ses sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel, pour l'hospitalité authentiquement africaine et pour les délicates marques d'attention dont lui-même et sa délégation ont bénéficié durant leur séjour.
17. La septième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso se tiendra, en juillet 2018 à Yamoussoukro.

Fait à Ouagadougou, le 18 juillet 2017

POUR LE BURKINA FASO

**POUR LA REPUBLIQUE DE
CÔTE D'IVOIRE**

Roch Marc Christian KABORE
Président du Faso

Alassane OUATTARA
Président de la République

